

la difficulté. Qu'il me soit permis de rendre hommage au travail qu'il a accompli en cette qualité depuis qu'il a été désigné à ce poste, il y a déjà un bon nombre d'années. Je ne doute pas que la Société ait sujet de regretter son départ.

J'ai bien l'impression que, par ses antécédents, la Société peut facilement se comparer avec des entreprises de radiodiffusion publiques ou privées dans tout autre pays. Elle a certainement eu à résoudre des problèmes extrêmement difficiles. Certains de ces problèmes sont inhérents au domaine de la radiodiffusion. D'autres sont particuliers à la radiodiffusion dans notre pays où se posent, ainsi que j'ai tâché de le faire comprendre cet après-midi, des difficultés spéciales. Certains de ces problèmes découlent de la croissance et de l'essor pour ainsi dire effrénés du Canada en vue de satisfaire aux désirs ou, en fait,—et je ne pense pas exagérer en disant cela,—aux exigences des Canadiens.

Ce n'est pas une erreur de dire que l'essor dans le domaine de la télévision a été plus rapide au Canada que dans tout autre pays. Nous en sommes aujourd'hui au point où, s'il faut en croire le rapport Fowler, 97 p. 100 des Canadiens jouissent des services de la radiodiffusion et, après très peu d'années, 80 p. 100 jouissent de la télévision. En fait, je crois qu'en quatre ans le nombre d'appareils de télévision au Canada s'est accru de quelques centaines à 2.3 millions. Rien d'étonnant par conséquent à ce que la radiodiffusion au Canada ait eu et ait encore ses douleurs de croissance. Je suppose que ces douleurs sont ou seront accentuées par le désir d'étendre les services de radiodiffusion à peu près à la totalité de la population et ceux de la télévision à 90 p. 100 au moins, objectif fixé dans le rapport de la Commission Fowler.

Ce dernier pourcentage de notre population à atteindre par la télévision sera difficile à réaliser et même coûteux dans les circonstances actuelles. Ainsi que le signale le rapport, il faudra l'établissement d'un certain nombre de postes de relais canadiens à faible puissance dans les régions que n'atteint pas encore la télévision mais que la télévision devrait atteindre. La Commission Fowler fait aussi valoir un point de vue que, j'en suis sûr, nous pouvons tous approuver:

La Société Radio-Canada doit avoir une tâche bien définie à accomplir;

Je cite ici de la page 182 du rapport:

...elle doit connaître les limites qu'elle n'est pas censée franchir et être investie des pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de cette tâche dans les limites tracées.

Voilà qui nous entraîne au cœur même du problème,—tel que je le conçois,—savoir: les

fonctions et les ressources de la Société Radio-Canada. A l'heure actuelle, la Société Radio-Canada a certainement pour fonction bien précise et considérable de fournir des émissions nationales et d'assurer que tout le système, public et privé, soit vraiment national et que tous les domaines de son exploitation soient inspirés par des considérations nationales.

C'est à cette fin qu'on a donné à la Société certains pouvoirs de nature générale lui permettant de réglementer et de diriger toute l'organisation, pouvoirs que je m'efforcerais de traiter quand j'en arriverai au troisième aspect de celle-ci. Cependant, même si l'on procède à certains changements dans la structure actuelle en ce qui concerne le mandat de contrôle, non seulement la Société Radio-Canada a besoin et aura toujours besoin de capitaux considérables qui lui permettraient de répondre à ses obligations, mais elle devrait pouvoir compter dans une certaine mesure sur le revenu qu'il lui faudra pour plusieurs années, et certainement pour une période plus longue qu'un an. Concilier cette nécessité et cette garantie, du point de vue d'une stricte économie et du contrôle par le Parlement, cela pose un problème vraiment très difficile, problème dont le gouvernement est saisi à l'heure actuelle.

C'est toujours très volontiers que j'aide le gouvernement à rechercher la solution de tout problème qui se pose. Ce que j'ai à dire maintenant pourra peut-être être utile au ministre à cet égard.

Il n'y a aucun doute sur l'augmentation constante des frais incombant au Trésor en ce qui concerne l'exécution de la tâche que je viens de mentionner; personne ne doute non plus que nous, en tant que députés, souhaitons maintenir ces frais à un niveau aussi peu élevé que possible, c'est-à-dire au minimum requis pour la bonne exécution des programmes que j'ai exposés. Nous avons adopté l'année dernière un crédit d'environ 27 millions de dollars, affecté à la radiodiffusion, et un autre montant de 16 millions de dollars destiné aux dépenses statutaires, c'est-à-dire environ 42 millions en tout. Dans le budget de cette année, le gouvernement prévoit 49½ millions de dollars et 12 millions de dollars de dépenses statutaires, recette de la taxe d'accise de 15 p. 100 sur les téléviseurs et leurs pièces. Il s'agit donc d'un très gros montant, de quelque 61 millions de dollars, qui figure à notre budget des dépenses pour la radio-télédiffusion au Canada.

Il y a quelque temps, la Société Radio-Canada,—et il est peut-être possible ainsi de mettre les chiffres en rapport avec les services rendus,—a estimé que la télévision revenait chaque année à environ \$15 par poste et que le coût en avait été bien près de ce